

CT DO DU 20 JANVIER : ÉPISODE 2/3

Ce mercredi 20 janvier s'est tenu un CT DO faisant suite à celui du 8 décembre qui n'avait pas pu aller à son terme. Ce CT a également été le premier pour le nouveau Directeur des Opérations qui l'a imprégné de son style ! Un style direct, sans fioritures. La forme est une chose, le fond en est une autre. FO prendra le temps de juger sur faits. Cependant, dans la continuité des CT de son prédécesseur, il n'a pas réussi à le mener à son terme et toutes les questions diverses ont été reportées à un prochain CT programmé le 5 février.

Étampes

Avant d'aborder l'ordre du jour, le président nous explique avoir eu mandat de la part du Directeur Général pour prendre contact avec ADP afin de mettre en place un service AFIS sur l'aérodrome d'Étampes en lieu et place du service du contrôle. Il faut dire que la situation devenait critique puisqu'il ne reste que deux contrôleurs sur un BO de 7 ! Cette situation devenait intolérable pour ces personnels. FO regrette profondément la gestion RH sur ce terrain depuis plusieurs années, mais il était temps d'apporter une réponse aux agents encore présents.

RO hors site et compte temps

Dans le contexte sanitaire actuel, le gouvernement a appelé l'ensemble des acteurs économiques à favoriser le travail à domicile. Cette demande concerne également la fonction publique. Ainsi le décompte de -0,5 sur le compte temps d'un agent en RO hors site ne répond pas à cette demande.

C'est pourquoi, et jusqu'au 30 avril, un agent en RO hors site verra son compte temps crédité d'un 0 au lieu de -0,5.

Pour résumer :

- Jusqu'au 17 février, dispositif des ROE (Exceptionnelle). Le compte temps n'existe pas ;
- Du 17 février au 30 avril, entrée en vigueur du compte temps. Les RO hors site comptent 0 et non pas -0,5. Le compte temps peut être crédité en positif ;
- À compter du 01/05 : application intégrale du compte temps. Les RO hors site non rappelées compteront -0,5.

Méthode de calcul des JRH

Pour rappel, pour les organismes de contrôle organisés en équipe, le décompte des jours de récupération pour dépassement d'horaires (JRH) lorsque le tour de service est établi sur une moyenne annuelle supérieure à 32 heures par semaine.

La DO a donc proposé une formule pour le calcul de ces JRH, pondérée par un coefficient dépendant du volume d'heures effectuées au-delà des 32h semaine. Cette formule n'intègre pas les journées de formation annuelles (23).

Mais cette formule, qui se veut « simpliste » et applicable de façon uniforme, ne convient finalement à personne. Les temps de relève et prise de consigne sont trop courts, les pondérations sont largement discutables et les jours de formations doivent être intégrés. Le président du CT convient de rediscuter de certains points et renvoie la concertation à des réunions à suivre qui auraient pu avoir lieu avant.

Curieusement, le texte est proposé au vote en l'état...

Il reçoit logiquement un **vote unaniment contre**.

Meq 2018 et 2019 - Reclassement

L'avis du CT est demandé sur la révision annuelle de l'arrêté de classement en groupe des organismes de contrôle de la circulation aérienne.



Deux terrains sont ainsi concernés par des changements de groupe au titre de 2018 :

- Beauvais (LFOB), du groupe D en E. FO fait remarquer à la DO que ce terrain doit très prochainement ouvrir un service SIV et qu'il suivait une progression de trafic le faisait flirtait avec le seuil entre le groupe E et D. Pour autant la DO n'a pas voulu retenir ces éléments et confirme sa volonté de reclassement en groupe E.
- Biarritz (LFBZ), du groupe D en E

Au titre de 2019, pour Le Touquet (LFAT), les chiffres fournis conduisent à priori à un changement du groupe G en F (une vérification sera effectuée au premier semestre 2021 pour confirmation de ce changement).

Il est à noter que les statistiques de 2018 et 2019 sont faites avec la nouvelle méthode de décompte.

À propos de la prise en compte des mouvements pendant les journées d'auto-information, qui peuvent provenir de contraintes techniques (pistes fermées pour météo par ex) ou de sous-effectifs, FO demande et obtient du DO que la méthode d'interpolation qui permet de comptabiliser les mouvements lors de ces journées soit appliquée partout et non pas seulement en région parisienne.

Vote : Pour : UNSA-CGT Abs : FO-SNCTA Contre : -

Meq 2020

En termes de trafic, l'année 2020 a été une année catastrophique. Pour rappel, à fin décembre, la baisse a été de 60%.

Dans ces conditions il est inconcevable que les statistiques de 2020 soient prises en compte.

À la demande de l'ensemble des OS, la DO fait la proposition de compter 2020 comme une année blanche, sans prise en compte des mouvements ni pour une montée, ni pour une descente, ni même pour le calcul de la moyenne sur 3 ans.

Cette proposition doit encore être validée par le SG qui en vérifie la possibilité juridique.

Dzaoudzi et NBT Réunion

À la demande de FO et d'autres OS, un point sur l'avancée du plan Dzaoudzi a été demandé.

Il se décline en plusieurs parties :

Une partie technique pour la vigie de pour laquelle la DTI a pris du retard à cause de la Covid. La date initialement prévue de mise en œuvre pour février 2022 ne pourra être tenue sans précision aujourd'hui sur l'importance du décalage.

Du point de vue espaces, les études pour une CTR (en remplacement de la zone R), la TMA ainsi que les procédures SID/STAR sont terminées. La mise en œuvre de ces espaces doit maintenant être coordonnée avec Madagascar pour une future publication dans l'info aéronautique.

Le déploiement de l'ADS-B devrait être conforme au calendrier prévu, c'est-à-dire pour 2022. Une visualisation sera tout d'abord proposée aux contrôleurs à titre d'expérimentation sans rendu du service.

Du côté ressources humaines, la situation va (re)devenir critique avec le départ de plusieurs agents, et notamment du chef CA. FO a demandé qu'une étude soit rapidement réalisée pour des tours de service dégradés, respectueux de la réglementation. La pression des vols commerciaux ne doit en aucun cas être un argument pour y déroger. Quant au départ du chef CA, FO a souligné la difficulté de gérer un terrain aussi loin du siège du SNA. Une discussion sur les recrutements aura lieu lors du prochain GS32h ; FO sera particulièrement vigilante sur ce point.

Du côté de la Réunion, pour le NBT, la totalité de l'enveloppe budgétaire (20,8 Millions d'€) a été obtenue. Après un premier refus du projet de la part des contrôleurs, 3 scénarios ont finalement été acceptés. La mise en service est prévue pour 2027. D'ici là une approche transitoire pour Dzaoudzi doit être mise en œuvre en 2022.

Vos représentants SNNA-FO : Laurent NOTEBAERT Raynald DROLEZ Anne GIACOMETTI-LIZOT Cédric FAURE
 Vous souhaitez défendre l'avenir des services et des personnels de la DGAC ? REJOIGNEZ FO ! <https://fodgac.fr/adherez-a-fo/>

